N° 3862 — 11e Année — CINQ CENTIMES — Vendredi 13 Janvier 1899

RÉDACTION
ROUBAIX, 65, rue des Fabricants (près la place du Trichon)
TOURCOING, rue VERTE, 53

Siège administratif
Rue Nationale, 51, à Lille

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50. — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs. — Un an 24 francs.

L'AVENIR DE ROUBAIX-TOURCOING

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . . 0 fr. 25 la ligne
RÉCLAMES . . . . . 0 fr. 50
FAITS DIVERS . . . . . 0 fr. 75
LOCALES . . . . . 1 fr. 00

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, 8, place de la Bourse, 10.

Téléphone

UNE PAGE de pathologie sociale

L'« Affaire » a véritablement détraqué les cerveaux. Il ne s'agit plus d'un « espion », il s'agit d'une question de principe politique. D'un côté, on voit se masser tous ceux qui sont fascinés par le passé, imbus de l'esprit néo-clérical et néo-césarien ; de l'autre, tous ceux qui, « intellectuels » ou non, ont en eux le sentiment intime de la liberté et de la justice. Les « vrais intellectuels », les intellectuels du raisonnement et de la libre-pensée, sont du côté de la République et de la Justice ; les intellectuels de la « banqueroute de la science » sont du côté du trône et de l'autel.

Ceux qui se sont massés il y a quelques jours dans la « Ligue de la Patrie française » sont des abusés. Ils sont à la fois, disent-ils, pour la République et pour la Justice. Ce qu'ils veulent, c'est rétablir l'ordre dans les esprits et détendre l'armée, cette « grande nécessaire ».

Mais qui donc, messieurs, a attaqué l'armée ? L'armée, n'est-ce pas tous les Français aujourd'hui ? Pourquoi vouloir *confondre l'armée avec les « infaillibles »* et les « faus-saires » du grand Etat-Major ?

A quel propos « l'Affaire » a-t-elle bouleversé les esprits et troublé la raison de beaucoup de nos compatriotes, le fait suivant, choisi entre mille, le démontrera. C'est là une page de pathologie sociale que nous invitons les hommes de sang-froid à méditer.

« Le 24 septembre, deux négociants parisiens attendent le départ du train à la gare d'Orléans. Vint à passer un officier supérieur que l'un d'eux salue. Son compagnon lui demande s'il connaît cet officier.

« Nullement, répond le négociant, mais depuis quelque temps, je salue tous les officiers que je rencontre pour affirmer mon opinion dans l'affaire Dreyfus.

— « C'est une drôle d'idée.

— « Soit, mais les opinions sont libres et je considère que tous les honnêtes gens font comme moi.

— « Ce qui signifie que, parce que je n'ai pas salué l'officier, je suis un gredin ?

— « Assurément, puisque vous n'êtes pas de mon avis ! »

L'interlocuteur ne veut pas en entendre davantage : d'un vigoureux coup de poing il envoie le partisan quand même des « anti-dreyfusards » rouler dans le ruisseau.

Voilà l'état d'âme actuel d'une partie de la population française. Où s'arrêtera ce vent de folie.

Mais est « état d'âme » à quelle cause le rattacher ?

Il est facile à ceux qui veulent voir, de se convaincre que, en l'espèce, les Français se sont divisés en deux camps. Quels sont ceux qui marchent pour les abus contre la justice ; quels sont ceux qui trouvent que la justice militaire est infaillible et que les os d'un innocent ne valent pas la peine d'agiter le cœur d'un patriote ?

Les cléricaux et les néo-césariens, les adversaires de la pensée libre, de la raison, les implacables ennemis de l'esprit de la Révolution.

Eh bien, ceux-là, ce sont les dignes élèves des jésuites ; ce sont ceux qui ont pensé dans l'enseignement congréganiste leur façon d'être et de penser. Ce sont tous ceux qui sont affolés à l'idée d'être prochainement dépossédés de leurs privilèges économiques par la marée montante de la démocratie.

En un mot, c'est le monde catholique et cléical qui, une fois de plus, la croix en main monte à l'assaut de nos libertés. Je plains les « intellectuels » de la « ligue de la Patrie française » de ne l'avoir pas compris. »

La conclusion que je tirerai de cette lamentable situation, c'est qu'il est déplorable que l'Etat laïque ait livré l'esprit de nos enfants à la lèpre congréganiste. Ce qu'il faut, pour épargner à notre pays, dans l'avenir, pareille crise, et éviter les surprises de la réaction contre la République et nos liberté, c'est défendre aux congrégations religieuses d'enseigner. L'enseignement ne doit pas être confessionnel. C'est un crime qu'il le soit. Républicains, hâtez-vous d'abolir la loi Falloux et la loi de 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur. S'il est temps encore d'enrayer le mal qui nous ronge, voilà le moyen.

« Ah ! nous vous connaissons ! nous connaissons le parti cléical : C'est un vieux parti qui a des états de service. C'est lui qui monte la garde à la porte de l'orthodoxie. C'est lui qui a trouvé pour la vérité ces deux états merveilleux : l'ignorance et l'erreur. C'est lui qui fait défense à la science et au génie d'aller au-delà du missel qui veut cloîtrer la pensée dans le dogme. Tous les pas qu'a faits l'intelligence de l'Europe, elle les a faits malgré lui. Son histoire est écrite dans l'histoire du progrès humain, mais elle est écrite *au verso*..

« C'est lui qui fait battre de verges Prinelli pour avoir dit que les étoiles ne tomberaient pas. C'est lui qui a appliqué Campanella vingt-sept fois à la question pour avoir affirmé que le nombre des mondes était infini et entrevu le secret de la création. C'est lui qui a persécuté Harvey pour avoir prouvé que le sang circulait.

« De par Josué, il a enfermé Galilée ; de par Saint Paul, il a emprisonné Christophe Colomb. Découvrir la loi du Ciel, c'était une impiété ; trouver un monde, c'était une hérésie.....

« Oh ! oui, certes, qui que vous soyez, qui vous appelez le parti catholique et qui êtes le parti clérical, nous vous connaissons. Voilà longtemps déjà que la conscience humaine se révolte contre vous. Voilà longtemps déjà que vous essayez *de mettre au baillon à l'esprit humain.*

« Et vous voulez être les maîtres de l'enseignement. Et il n'y a pas un poète, pas un écrivain, pas un philosophe, pas un penseur que vous accepliez !... Si le cerveau de l'humanité était là devant vos yeux, à votre discrétion, ouvert comme la page d'un livre, vous y feriez des ratures !...

« Et vous réclamez la liberté d'enseigner !...

« Ah ! vous voulez qu'on vous donne des peuples à instruire. Fort bien. Voyons vos élèves. Voyons vos produits. Qu'est-ce que vous avez fait de l'Italie ? Qu'est-ce que vous avez fait de l'Espagne ?

« Depuis des siècles vous tenez dans vos mains, à votre discrétion, à votre école, sous votre férule, ces deux grandes nations ; qu'en avez-vous fait ?

« Grâce à vous, l'Italie, cette mère des génies et des nations qui a répandu sur l'univers les plus éblouissantes merveilles de la poésie et des arts, l'Italie aujourd'hui ne sait pas lire ?

« L'Espagne, magnifiquement dotée, l'Espagne, qui avait reçu des Romains sa première civilisation, des Arabes, sa seconde civilisation, malgré vous un monde, l'Amérique ; l'Espagne a perdu, grâce à vous, grâce à votre joug d'abrutissement, l'Espagne a perdu tout .. et reçu de vous l'Inquisition...

« L'Inquisition qui a brûlé sur le bûcher ou étouffé dans les cachots cinq millions d'hommes.. L'Inquisition, qui déclarait les enfants hérétiques jusqu'à la deuxième génération, infâmes et incapables d'aucun honneur public, en exceptant seulement, ce sont les propres termes des arrêts, ceux qui auraient dénoncé leur propre père ! »

« Voilà vos chefs-d'œuvre ! Ce foyer qu'on appelait l'Italie, vous l'avez éteint. Ce colosse qu'on appelait l'Espagne, vous l'avez ruiné. L'une est en cendres, l'autre est en ruines. Voilà ce que vous avez fait de deux grands peuples. Qu'est-ce que vous voulez faire de la France ?

» A qui en voulez-vous donc ? Je vais vous le dire. Vous en voulez à la raison humaine. Pourquoi ? Parce qu'elle fait le jour !...

» Je repousse votre loi. Je la repousse parce qu'elle confisque l'enseignement primaire, parce qu'elle dégrade l'enseignement secondaire, parce qu'elle abaisse le niveau de la science, parce qu'elle diminue mon pays ! ».

Ces paroles de Victor Hugo prononcées en 1850 sont comme une prophétie.

L'enseignement catholique et congréganiste a démoralisé notre pays. Il a semé le vent, nous récoltons la tempête. Il nous ramène aux guerres de races en attendant qu'il soit assez puissant pour ordonner le massacre des mécréants.

Le parti catholique essaie d'accaparer l'armée pour la faire servir à ses perfides desseins. Par elle et avec elle, il espère anéantir encore pour un demi-siècle peut-être, l'élan des masses populaires en route pour leur émancipation intellectuelle et économique.

Peuple ! La République est le seul *moyen par lequel tu puisses atteindre à* ton affranchissement. Veille sur Elle ! Bazile monte à l'assaut !

LUX.

La Cour de cassation solidaire

On annonce que, lorsque l'enquête à laquelle se livre la Chambre criminelle de la Cour de cassation sera terminée, c'est M. le premier président Mazeau qui désignera le rapporteur définitif et qui présidera les debats sur le fond.

Cette décision, prise d'accord avec M. le président Lœw, a pour but de couper court à la campagne entamée par les antirevisionnistes pour déconsidérer d'avance l'arrêt attendu ; elle montrera toute la Cour suprême, dans la personne de son premier président, se solidarisant avec les honorables magistrats de la chambre criminelle, aujourd'hui si odieusement attaqués.

Que M. le premier président Mazeau s'attende donc à être, lui aussi, traité de vendu et de traître.

Echos et Nouvelles

Un propriétaire sérieux. — L'empereur Guillaume II vient d'acheter son soixantième château à Cadinen. Nous sommes loin des sept châteaux du roi de Bavière.

***

Piano et névrose.

A quoi faut-il attribuer la chlorose et les névroses dont souffrent aujourd'hui tant de jeunes filles ?

De l'avis d'un médecin — avis rapporté par le *Journal d'hygiène* — la chlorose et les névroses doivent être, en grande partie, attribuées à l'abus qu'elles font du piano.

Il faudrait, paraît-il, perdre l'habitude de contraindre les jeunes filles à taper sur l'ivoire avant l'âge de quinze ou seize ans.

Dans une statistique, le médecin en question montre que, sur mille jeunes filles soumises à l'étude du piano avant douze ans, six cents étaient atteintes de troubles nerveux quand elles arrivaient à un âge plus avancé, tandis que le nombre des malades du même genre n'était que de deux cents quand elles avaient commencé plus tard l'étude du piano et ce cent seulement pour celles qui n'avaient jamais touché de cet instrument.

L'étude du violon produirait, paraît-il, des effets plus désastreux encore.

AU JOUR LE JOUR

L'ALCOOL DÉNATURÉ et un nouveau projet de loi

Plusieurs de nos honorables députés du Nord et du Pas-de-Calais, ont déposé récemment un projet de loi sur le bureau de la Chambre. Il est ainsi conçu :

PROPOSITION DE LOI

Article premier. — Les alcools dénaturés, conformément aux règles établies par l'administration, sont affranchis de tout droit de circulation et de tout impôt autre qu'un droit de statistique de vingt-cinq centimes par hectolitre.

Les alcools soumis à la dénaturation doivent tirer au moins 80° Gay-Lussac.

Art. 2. — Les alcools dénaturés au dénaturant général accepté par l'administration, circulent librement sans être soumis à aucune formalité, ni être accompagnés d'aucune pièce de régie.

Ils ne peuvent être mis en vente à moins de 80° sous peine d'une amende de 500 à 1,000 fr.

Art. 3.—Un règlement d'administration publique déterminera les industries qui seront autorisées à se servir d'alcool dénaturé à l'aide de dénaturants spéciaux agréés par l'administration, ainsi que le régime relatif à la consommation de ces alcools.

Art. 4. — Toute tentative de revivification des alcools dénaturés est punie d'une amende de 10,000 francs à 20,000 francs et d'un mois à un an d'emprisonnement, ou de l'une de ces deux peines seulement.

En cas de récidive, le maximum des deux peines est prononcé.

Les dispositions de l'article 463 du code pénal ne sont pas applicables à cette contravention.

Les contraventions aux dispositions du présent article ne peuvent donner lieu à aucune transaction.

Art. 5. — Sont abrogées toutes dispositions contraires à la présente loi.

Les articles 2 et 5 de ce projet de loi ci-dessus, supprimant, par le fait, le *registre de détail* imposé par la loi du 16 décembre 1897, tout à fait inutile et qui introduit *l'exercice* chez les quincaillers, épiciers, pharmaciens, marchands de lampes, etc. Ce qui empêche totalement la vente de l'alcool dénaturé. Pendant que la porte sera ouverte, il faut que le législateur modifie la loi précitée. C'est la condition *sine qua non*. Il faut supprimer *bulletin de commande*, inutile contre la fraude et qui s'oppose aux commandes verbales, télégraphiques, téléphoniques.

2° Demander la possibilité de dénaturer à chaque opération des quantités inférieures à 2 hectolitres (en Allemagne 1 hectolitre).

3° Possibilité pour marchands en gros de détenir des stocks plus considérables que ceux prévus.

4° Droit de dénaturer *au-dessus* de 80°

5° Adoption de l'alcoomètre centésimal pour toutes relations de la Regie avec des industriels, facultative pour relations entre commerçants.

6° Réclamer *carrément la suppression du méthylène* dans la dénaturation, en demandant l'adoption de l'hydrométhylétone (dénaturant Buisine) à la dose de *un kilo par hectolitre d'alcool*, pas plus.

7° Suppression du vert malachite et autres colorants, absolument inutiles.

A propos de ce fameux méthylène, tant aimé de la Regie, et que le Comité des dénaturants, institué au ministère des finances, veut quand même maintenir (quoique étant le plus inefficace et en tous cas le moindre des dénaturants) on me dit : Qu'une notable partie de ce Comité serait composée de fabricants de méthylène : Est-ce vrai ? je l'ignore ; ce serait facile à vérifier, alors, il y aurait, si la chose existe, là aussi des *orfèvres*.

Que nos parlementaires vérifient la chose, cela leur est facile, et si c'est vrai, il y aurait des modifications à apporter, car on ne peut être juges et parties, n'est-ce pas ? Nos fabricants de méthylène doivent-ils rester maîtres de l'administration forestière à la rescousse ? lui faisant entrevoir la mévente des bois de l'Etat, si leur produit est refusé ; comme si le méthylène n'avait pas ailleurs d'autres débouchés nationaux que la dénaturation : 1° Dans la fabrication des couleurs d'aniline ; 2° Dans le formol antiseptique et insecticide, etc.

Et dire qu'une grande partie de l'acétone du méthylène régie (10 à 12 0/0) nous est importée *d'Allemagne ou de Bohême — ce que nos industriels ne savent produire eux-même* ; c'est à pouffer de rire.

Dans l'exposé des motifs du projet de loi présenté je lis ceci :

« En France, grâce à une compression administrative *coupable*, c'est à peine si l'on commence à s'occuper de l'utilisation des réserves d'énergie et de lumière que contient l'alcool.

» Il est temps d'affranchir les citoyens d'une tutelle abusive ».

Coupable ! de quoi ?... le mot y est...

A ce sujet, on lisait (il y a déjà un an, c'était le 2 janvier 1898), dans le journal *Les Industries agricoles*, sous la signature de M. Georges Gras, ou naviant du rapport de M. Le Bigot pour *rendre inapplicable la loi du 15 décembre 1897* :

« Non, vraiment, il n'est pas permis de se moquer ainsi de l'intérêt public et *d'afficher un mépris plus complet de la volonté nationale.*

« Chaque ministère nouveau apporte avec lui un programme de remaniement administratif, dans le domaine politique ; combien ces projets d'*innovation*, qu'il est loisible au non d'approuver, seraient plus profitables à tous, s'ils portaient sur certains fonctionnaires, dont le rôle essentiellement *nuisible, empêche tout progrès économique*..

« En attendant, permettons-nous voir les initiatives d'unir et tâcher de *dévisser* un peu le contre-écrou qui tient ces mandarins obstinement immuables sur leur rond de cuir.

» Et c'est principalement à la presse agricole et industrielle, suivant l'exemple de la région, politique, de les tirer de l'ombre où ils exercent en toute sécurité *leur malfaisante besogne*. » La presse politique peut s'y joindre, ce ne sera pas trop.

Eh bien ! il y en a énormément qui pensent comme M. G. Gras ; et ces chinois, ces mandarins, sont à haut, pas un de plus, qui tiennent la France en coupe réglée, qui forment, à eux huit, l'ad-mi-nis-tra-tion la plus tracassière, la plus routinière, et j'ajouterai, la plus ridicule du monde entier.

Ce que les « pétroliers » doivent rire et se frotter les mains en voyant tout cela ; ce sont de véritables veinards ; ils n'ont même pas besoin de défendre leurs produits exotiques, contre le « pétrole Français » qui ne demande qu'à pousser dans nos plaines.

L'esprit de notre gigantesque administration a besoin d'être élargi, elle a certainement été mal inspirée, elle a voulu que nos paysans (40 millions), l'aient en une sainte horreur.

Allons ! messieurs du Parlement, exigez donc une fois, que la Régie travaille dans l'intérêt public, ou alors quand des gens s'obstinent à faire une *malfaisante besogne*, on les met dans l'impossibilité de nuire, sans faire toute la France derrière vous, et comme Gambetta, dites : « Se soumettre ou se démettre ». Vous serez applaudis, si vous l'exigez.

Il ne sera pas dit : qu'une vingtaine de millionnaires, riront de la culture française, et qu'une poignée de budgétivores grassement payés, tiendront plus longtemps la volonté nationale en échec, en dénaturant ses lois. Agissez, il est temps, on nous a déjà fait perdre *deux ans de travail — c'était dit du reste* — ne souffrez pas une troisième année de pertes. — Agissez donc, la France l'attend de vous.

Hector SIMON,
Officier du Mérite agricole à Landas (Nord).

L'« Echo du Nord » boulangiste

Nous avons montré, hier, l'*Echo du Nord*, entraîné par son ardeur esthétisante, reprenant à son compte les vieilles légendes qui formaient, il y a dix ans, le fond de la polémique des journaux boulangistes contre les républicains.

C'était, alors, dans l'*Intransigeant*, le *Gaulois*, la *Cocarde* et la *Presse*, de M. Laguerre, le même système de mensonges, de calomnies, d'inventions odieuses ou saugrenues, que nous voyons de nouveau pratiqué aujourd'hui par la presse infinonde. L'*Intransigeant* et le *Gaulois*, dirigent toujours la campagne anti-républicaine, fraternellement unis ; et la *Libre Parole*, le *Jour* et le *Soir*, auxquels l'*Echo du Nord* et la *Dépêche* emboîtent consciencieusement le pas, sont venus remplacer la *Cocarde* et la *Presse*.

Or, M. Quesnay de Beaurepaire lui-même, par une lettre au *Gaulois*, vient de faire justice de l'inepte racontar publié par les journaux esterhazistes à propos du procès de la Haute-Cour.

Voici cette lettre qui montre, une fois de plus, la valeur de ce que raconte chaque jour la presse cléricale et césarienne :

Paris, ce 9 janvier 1899.

Monsieur le Directeur du *Gaulois*

J'ai l'honneur de vous prier de rectifier dans votre prochain numéro un renseignement erroné et bien-sant que votre journal a donné ce matin sur mon compte en première page, sous le titre « Coup de crayon ».

L'auteur de l'article prétend que j'ai été nommé en 1889 procureur général à Paris, à l'instigation de M. Joseph Reinach, qui avait fait révoquer mon prédécesseur. Les conclusions qu'on suggère au lecteur sont faciles à comprendre.

Permettez-moi de protester. C'est là une fausse légende, démentie cent fois par moi et par beaucoup d'hommes autorisés, notamment par le premier président Périvier. Je vais rétablir la vérité sans frais de plus.

Voici comment j'ai été nommé :

Lorsque mes poursuites contre le général Boulanger ont été décidées, le ministère Tirard-Thévenet s'est trouvé en désaccord avec le procureur général dans des conditions qui, j'en suis convaincu, étaient honorables pour tout le monde, mais auxquelles M. Joseph Reinach était complètement étranger.

M. le Procureur général s'est retiré ; il a fallu pourvoir à son remplacement. J'étais alors un vieil avocat général, ancien procureur général d'une grande Cour de province ; le garde des sceaux, M. Thévenet, étant avocat à Paris, m'avait remarqué aux audiences ; j'avais, à tort sans doute, une certaine notoriété au point de vue de la parole : on a pour-ve à moi.

M. Thévenet, ne s'en rapportant pas à ses impressions personnelles, fit venir M. Bansaton, procureur de la République, et le mandia. M. Bansaton, qui, avant sa mort, l'a raconté à cent personnes, répondit en propres termes à M. Thévenet : « Si quelqu'un peut vous tirer d'affaire, c'est mon ami Quesnay de Beaurepaire, » Aussitôt MM. Tirard et Thévenet me firent offrir ce poste par M. Bansaton lui-même.

D'abord hésitant, je finis par déclarer que j'accepterais si le ministère persistait dans son projet de retraite. J'exigeai, en conséquence, qu'on fît une dernière démarche auprès du procureur général. La démarche fut faite et n'aboutit pas. Alors, j'accepta d'une façon ferme. Inutile d'ajouter que M. Joseph Reinach fut étranger à ces pourparlers ; je n'étais même pas connaissance.

J'arrivai donc au parquet général, comme partout, avec ma dignité intacte et ma complète indépendance. Ma condition, acceptée par le ministère, avait été celle-ci : Je veux qu'on me laisse carte blanche.

Tout notre entourage judiciaire a connu ces détails.

On me remit un cahier informe, rempli d'extraits de journaux et surtout de rapports de police, tous de l'écriture d'un secrétaire de M. Thévenet, et on premier dénouement me permit d'avoir sur le champ un fil conducteur et d'engager la procédure. J'ai conduit l'affaire moi-même. M. Reinach n'a jamais paru.

Je trouve cruel, monsieur le Directeur, que le *Gaulois* choisisse pour m'accuser d'une flagrante erreur, précisément le jour où je brise ma carrière par esprit d'indépendance et de liberté, et où je tombe pour la défense de la noble cause dont vous vous êtes déclaré vous-même le défenseur.

Agréez, monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Quesnay de Beaurepaire.

Les deux raisons d'Etat

M. Giard est un savant remarquable, au dire des gens compétents, et il fut jadis professeur à la Faculté des Sciences. Voilà une double raison pour que les déclarations par lesquelles il justifie son adhésion à la ligue de la Patrie française ne soient pas négligées dans une feuille républicaine de Lille. La compaisance avec laquelle la *Dépêche* a reproduit et commenté sa lettre, prouve d'ailleurs qu'il n'est pas inutile de détruire l'influence funeste que de pareilles idées pourraient avoir sur les esprits faibles ou simplement indécis de la région.

Sans vouloir relever les contradictions de détails qui sautent aux yeux d'un lecteur à demi attentif, voyons tout de suite le sophisme *énorme* de certaines propositions de M. Giard. M. Giard ne croit pas rentrer ici « socialiste révolutionnaire » ses propres doctrines en soutenant ceci :

1° La culpabilité ou la non culpabilité de Dreyfus est question futile et même nulle en comparaison de l'intérêt général.

2° L'armée — quoique contradictoire aux institutions démocratiques et aux aspirations generales de la France contemporaine — l'armée *justifie tous ses actes* par cette seule raison qu'elle est un instrument de force au service du pays, qui l'oppose aux forces contraires des autres pays.

Autrement dire : Ne touchons pas à l'armée, puisqu'elle est une force qu'il ne faut pas affaiblir : Laissons de côté la question Dreyfus de peur de mettre la Patrie en danger.

Ainsi la *raison d'Etat* supprime toute critique faite à l'armée, et enlève toute signification morale à un acte quelconque fait par l'armée ; et voilà qu'un « révolutionnaire » se rencontre avec les despotes les plus absolus !!

Supposons un instant, avec M. Giard, que l'Etat soit affaibli par une telle affaire : pourrait-on quand même ne pas protester au nom de la raison, qui a toujours le droit de montrer ce que le temps lézarde dans les institutions vieillies, et de la justice, qui doit prévaloir toujours, partout et quand même ? Serait-il possible que, même au prix de l'intérêt général, un seul particulier fût, volontairement et en pleine connaissance de cause, non pas tué, ce qui ne serait rien encore, mais sait, mais déshonoré ? Non ! de pareilles théories, si elles se formaient sous le coup des passions surexcitées du moment, paraîtraient dans toute la laideur de leur sauvagerie brutale ; et quiconque a un grain de générosité — ne serait-ce que par réflexion sur un cas que les hasards de la vie pourraient reproduire à son dommage — clamerait son indignation et se sentirait spuiévé de dégoût !

Mais cette raison d'Etat qui, pour M. Giard, doit tout emporter, qui, pour nous ne pèse pas un fétu dans les balances de la justice, eh ! bien, c'est en son nom, et pour les motifs mêmes invoqués par M. Giard que nous sommes adversaires irréductibles de sa doctrine.

Ne touchez pas à l'armée, crie M. Giard, crainte de l'affaiblir ; nous répondons, nous : Touchons à l'armée si nous la voulons forte. Ne nous occupons pas de Dreyfus, crie M. Giard si nous aimons la France ; nous répondons, nous : Occupons-nous de Dreyfus, précisément par amour de la France.

Quoi ! l'armée sera gangrenée à sa tête ; l'esprit d'imperitie et de présomption, de cléricalisme et de despotisme sera l'atmosphère où nos officiers se développent et montent en grade ; Quoi des rivalités sourdes établiront une séparation nette entre les officiers démocrates, de moins en moins nombreux, parce qu'ils sont de plus en plus oubliés, et ces nobles d'argent ou de naissance groupés autour d'un état-major réactionnaire dont les membres se sélectionnent jalousement dans l'attente de jours où ce sera enfin à l'horizon le soleil d'un César ; quoi! il se formera, entre les soldats à l'esprit démocratique et les chefs à l'esprit aristocratique, un fossé de plus en plus profond, un véritable abîme de chaque côté duquel sont comme des ennemis qui se regardent menaçants, animés d'intérêts, d'idées et d'aspirations contraires, et il nous sera interdit de montrer cette misère et cette faiblesse ! et nous ne pourrons pas essayer d'organiser cette armée en quelque chose de cohérent et de vraiment républicain en lui inspirant un même amour de la justice, un même désintéressement un même esprit libéral et moderne !

Nous ne pourrons pas essayer de transformer ce membre morbide en un autre si justement et si intimement adapté à l'ensemble qu'il contribue à l'harmonie du tout au lieu de la détruire, que la circulation du sang national aille lui communiquer une sympathie des nécessités générales, un sentiment des solidarités fatales si entier et si plein qu'il agirait toujours selon toute l'âme et avec toute la force de tous les citoyens !

Quant à la justice, si un principe est vraiment la raison d'être, la sauvegarde et la base d'une démocratie, c'est bien celui-là. Sur l'idée de justice repose tout pour elle, si elle est une démocratie autrement que de nom. Les autres gouvernements peuvent leurrer les consciences des simples en recouvrant d'une parure extérieure de justice (et tous l'ont essayé) l'échafaudage de force traditionnelle ou fortuite sur lequel en réalité ils s'appuyent ; ici c'est autre chose : la justice est le support même : sans elle tout s'écroule inévitablement.

Ainsi la révision, c'est-à-dire le respect de la justice violée d'abord contre tous — puisque le jugement fut illégal, et ensuite contre un malheureux — *puisque les plus grandes présomptions* sont en faveur du condamné, la raison d'Etat, *mais d'Etat démocratique*, exige que nous réclamions, en dehors de toute autre considération désintéressée de justice pure. Si les fondations d'une maison ne sont pas solides, la maison cèdera bientôt à moins qu'on ne renforce ces fondations mêmes : c'est d'une évidence élémentaire. Ainsi d'une démocratie : Ce qui permet à ce bel édifice de s'élever haut et solide vers le ciel, c'est la force de la justice immanente et éternelle de la base ; et aujourd'hui c'est la base qui est menacée.

A. BRUN,
Agrégé des Lettres.

Effet d'un grog

Qui aurait pu croire qu'un grog produirait un jour un si gros effet que la démission d'un président de chambre à la Cour de cassation ? On se croirait revenu aux jours de Boulingbroke et de l'incident bien connu en verre d'eau sur lequel Scribe a échafaudé sa comédie. Les petites causes produisent les grands effets ; mais ce sont surtout les romanciers et les auteurs comiques qui en se plaisent à le démontrer. Or, M. Quesnay de Beaurepaire est romancier — ou plutôt romancière — puisqu'il signa Lucie Herpin, les œuvres les plus fantaisistes.

Vous comprenez qu'elles proportions ont pris dans cette imagination désordonnée les grogs mis à la disposition des témoins qui ont déposé devant la Chambre criminelle. Ces grogs sont devenus l'indice accusateur de machinations ténébreuses !

Ceux qui croyaient, ayant goûté de son style, que Lucie Herpin était une cuisinière plutôt qu'une romancière égarée sous l'hermine, incluent aujourd'hui à penser qu'elle est plutôt une portière. Et quels potins ! et quels romans ; *La Tamaxx Thé de Madame Gibus*, de Henri Monnier, est dépassé !

Comment, on a offert à des témoins de se rafraîchir après les avoir fait parler pendant six heures d'horloge ! Cela n'a s'est jamais vu de mémoire de magistrat ? Herpin de Beaurepaire en appelle à la magistrature de province où les témoins en effet sont traités sans grogs et sans considérations. On fait asseoir le nommé X... sur un banc qui lui bourrelle le bas des reins ; on rudoie le sieur Y... ; on laisse marinier des heures le témoin Z... dans un couloir exiguïté, avec des courants d'air pour seul rafraîchissement. A la bonne heure ! voilà comment la justice d'un pays doit agir avec les citoyens venus pour l'éclairer ! Avoir le moindre égard pour des témoins est indigne de juges intègres.

On est encore compris l'indignation de M. de Beaurepaire si les magistrats de la Chambre criminelle avaient fait des passe-droits dans leur distribution d'eau chaude aux témoins. Pas du tout. Il y en a eu pour tout le monde, et c'est M. le général Billot qui a bu le premier grog. Même qu'il était au rhum, ajoute la chronique.

Et alors, puisqu'on en avait donné aux premiers témoins, il fallait bien en offrir aux autres dont faisaient partie les généraux Zurlinden, Mercier, Gonse, Pellieux, le lieutenant-colonel Picquart, le capitaine Cuignet...

Le président Lœw ne pouvait pourtant pas dire au général Mercier par exemple :

— Général, vous n'aurez pas de grog tant que vous ne vous serez pas disculpé des choses dont on vous accuse.

Et il ne pouvait pas non plus tenir ce langage à Picquart, qui ne venait pas là comme prévenu, mais seulement comme témoin.

C'est pourquoi tous ont bu du grog, les généraux comme les capitaines, les lieutenants-colonels comme les simples pékins. M. Poincaré comme M. Christophle. M. Trarieux comme Mme Pays, sans distinction d'âge ni de sexe, tous — sauf Cavaignac.

Cavaignac n'a pas voulu de grog, parce qu'il n'a pas encore fini de vider la coupe d'amertume — sa boisson ordinaire. — M. de Beaurepaire s'abreuvera bientôt lui-même à longs traits.

Paul MARROT.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique spécial

L'AFFAIRE DREYFUS

Dans les Couloirs de la Chambre

Bien que la Chambre ne tînt pas séance, les députés étaient nombreux aujourd'hui dans les couloirs du Palais-Bourbon. Inutile, n'est ce pas, de vous dire que toutes les conversations roulaient sur l'incident Quesnay de Beaurepaire et sur l'interpellation qui, selon toute vraisemblance, sera discutée demain. Le débat soulevé par cette interpellation ne manquera pas d'être très vif mais il ne paraît pas qu'il puisse être dangereux pour le cabinet. Celui-ci n'aura en réalité pour adversaires que les nationalistes qui, s'ils font beaucoup de bruit, ne forment à la Chambre qu'un groupe assez restreint.

Il y a bien aussi, parmi les interpellateurs, un député modéré, M. Sarrien, mais il ne parlera qu'en son nom personnel. Les choses ne prendraient mauvaise tournure pour le ministère que si le groupe progressiste intervenait effectivement par l'organe d'un de ses leaders.

Dans le courant de l'après-midi, les nationalistes annonçaient l'intention de proposer, comme sanction du débat, le désaisissement de la chambre criminelle et le renvoi de l'affaire Dreyfus devant la Cour de cassation toutes les chambres réunies.

Cette motion sera combattue par le gouvernement. Il n'y aurait, en effet, qu'un seul moyen d'arriver au résultat souhaité par les nationalistes, ce serait de voter une loi nouvelle et une loi ayant un effet rétroactif, car la procédure suivie par la Cour suprême est conforme aux prescriptions légales concernant la revision des procès criminels. D'ailleurs, ces jours derniers le bruit avait couru que M. Julien Dumas présenterait un projet en ce sens, mais le dépôt de l'Ariège, qui est un des jurisconsultes de la Chambre, déclara qu'il ne songeait nullement à faire une semblable proposition, contraire aux règles du droit.

Par contre, un ordre du jour blâmant indirectement *l'attitude de M. Quesnay de Beaurepaire* sera certainement présenté. Sera-t-il adopté ? La Chambre se contentera-t-elle de voter une formule générale, dont les termes seront forcément vagues ? Cela est difficile à dire. Tout dépendra de la position que prendront les divers partis et des incidents qui se produiront au cours de la séance. La seule chose qu'on puisse affirmer, c'est que le débat sera très mouvementé. N'en est-il pas ainsi chaque fois qu'on parle de l'affaire Dreyfus ?

NOUVELLE ENQUÊTE

sur les accusations de M. Q. de Beaurepaire

Paris, 11 janvier. — Demain matin doit avoir lieu la réunion du conseil supérieur de la marine, sous la présidence de M. Félix Faure.

Le président du conseil et les ministres de la guerre et de la marine devant assister à cette réunion, le conseil de cabinet qui devait se tenir demain a eu lieu ce soir.

Le garde des sceaux a décidé d'ouvrir une enquête sur les nouveaux faits signalés par M. Q. de Beaurepaire.

La nouvelle enquête ordonnée sera faite comme les précédentes, par les soins du premier président, M. Mazeau.

LE GOUVERNEMENT et les interpellations

Malgré le complément d'enquête ordonné par le grog des sceaux, le gouvernement se tiendra néanmoins demain à la disposition de la Chambre pour la discussion des interpellations sur l'incident Q. de Beaurepaire.

Cependant en annonçant la décision qu'il a prise d'ouvrir une nouvelle enquête, M. Charles Dupuy exprimera le regret que la Chambre ne s'en tienne pas à la décision qu'elle avait prise de réserver le vendredi à la discussion des interpellations.

M. Georges Berry se propose de déposer comme sanction aux débats que l'enquête soit confiée aux trois conseillers doyens de la Cour de cassation ; mais il y a lieu de remarquer que deux de ces doyens ont fait partie de la commission consultative qui avait été appelée par le garde des sceaux, M. Sarrien, à donner son avis sur la demande en révision, ce qui rendrait leur rôle tout au moins difficile si la motion Georges Berry est acceptée.

Intervention de M. Pelletan

Le groupe radical-socialiste a chargé M. Camille Pelletan d'intervenir au débat pour demander à la tribune pourquoi M. Quesnay de Beaurepaire a tardé si longtemps à démissionner, alors qu'il y a huit mois il avait été blâmé par la Chambre.